



Traité Chabbath

Michna 1 - Chapitre 4

במה טומנין, ובמה אין טומנין: אין טומנין לא בגפת, ולא בזבל,
ולא במלח, ולא בסיד, ולא בחול--בין לחים בין יבשים. לא
בתבן, ולא בזוגין, ולא במוכין, ולא בעשבים--בזמן שהן לחים;
אבל טומנין בהן יבשים. טומנין בכסות, ובפירות, ובכנפי יונה,
ובנעורת של פשתן, ובנסורת של חרשים; רבי יהודה אוסר
בדקה, ומתיר בגסה

Dans quelles [matières peut-on] enfouir [une casserole chaude retirée du feu] et dans lesquelles [ne doit-on] pas [l']enfouir ? On ne [doit pas l']enfouir dans les déchets d'olives, ni dans du fumier, ni dans du sel, ni dans de la chaux, ni dans du sable - humides ou secs ; pas dans de la paille, ni dans des déchets [du pressoir], ni dans des déchets de laine, ni dans des herbes lorsqu'elles sont humides, mais on [peut l']enfouir [dans ces matières] lorsqu'elles sont sèches. On [peut l']enfouir dans un vêtement et dans des fruits, dans des plumes de pigeon, dans de la sciure de menuisier et dans de la poussière fine de lin. Rabbi Yehouda interdit [cette dernière] lorsqu'elle est fine et l'autorise lorsqu'elle est grossière.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions